



lutheranworld.org

Aux délégué-e-s et participant-e-s à la Douzième Assemblée; aux Églises membres de la FLM

Expéditeur: Bureau de l'Assemblée

Objet: Procédure spéciale d'obtention du visa namibien pour la Douzième Assemblée

Date: 28 juillet 2016

Introduction

Le ministère namibien des Affaires étrangères prescrit que **tous** les ressortissants étrangers qui se rendent en Namibie pour affaires doivent obtenir un visa avant le départ. «Un visa d'affaires pour la Namibie est délivré aux personnes qui», entre autres, «participent à des conférences et des réunions d'entreprise (non professionnelles) et d'organisations pour lesquelles aucune rémunération n'est perçue.»

Cela signifie donc que **toutes** les personnes qui participent à la Douzième Assemblée auront besoin d'un visa d'affaires pour entrer sur le territoire namibien. Récemment, le Bureau de l'Assemblée à Windhoek a rencontré les représentants du ministère de l'Intérieur pour solliciter et négocier une procédure simplifiée et uniformisée d'obtention des visas pour toutes les personnes participant à l'Assemblée en qualité de délégué ou de participant, quel que soit leur pays d'origine. Ci-dessous figure la procédure à laquelle nous allons toutes et tous nous soumettre pour veiller à ce que personne ne soit oublié et que tout le monde soit assuré d'obtenir le visa pour la Namibie. Prenez bonne note du calendrier.

Procédure

1. Des lettres d'invitation sont délivrées par les Églises hôtes sous la houlette du Conseil uni des Églises évangéliques luthériennes de Namibie (UCC-NELC) et de la FLM. L'UCC-NELC certifiera l'invitation à la Douzième Assemblée.

L'invitation de la FLM garantira que le voyage et tous les frais liés à votre participation à l'Assemblée seront couverts.ⁱ Les lettres d'invitation seront remises au ministère avec votre formulaire de demande de visa et une copie numérisée de votre passeport.

2. Vous trouverez en pièce jointe de ces lignes directrices le formulaire de demande de visa. Veuillez remplir et signer le formulaire et l'envoyer avec une copie numérisée de la première page de votre passeport (où figurent votre photo et les renseignements clés tels que le numéro du passeport et sa validité) à LWF_Assembly@lutheranworld.org dès que possible et au plus tard le **20 mars 2017**. Votre passeport doit être, selon la norme habituelle, **valable six mois à compter de la date d'entrée sur le territoire namibien** et contenir au moins trois pages vierges. Notez que le ministère de l'Intérieur ne traitera **aucune** demande de visa à l'arrivée à l'aéroport.

3. Votre demande, la copie numérisée de votre passeport et les lettres d'invitation seront transmises au ministère de l'Intérieur. Une fois le dossier reçu et traité, le ministère de l'Intérieur délivrera votre visa, qui vous sera envoyé directement par courriel au format PDF. Avec votre visa, vous recevrez aussi les lettres d'invitation de l'UCC-NELC et de la FLM.

4. Lorsque vous entamerez votre voyage à Windhoek, vous devrez présenter le visa et les lettres d'invitation avec votre passeport au moment de l'enregistrement pour le premier vol et à chaque fois qu'on vous demandera de produire votre passeport lors des contrôles de sécurité.

5. À votre arrivée à l'aéroport Hosea Kutako, sur présentation de votre passeport, du visa envoyé par le ministère de l'Intérieur et des lettres d'invitation, un visa sera estampillé sur votre passeport. Notez que vous devrez peut-être présenter votre billet de retour. Les visas d'affaire sont délivrés gratuitement.

ⁱ**Pour les délégué-e-s et participant-e-s non subventionnés, la mention figurant dans la lettre d'invitation de la FLM qui garantit que tous les frais liés à votre participation seront couverts sert uniquement à l'obtention du visa.**



THE
LUTHERAN
WORLD
FEDERATION

C.P. 2100, Route de Fernex 150, CH-1211 Genève 2
Tél. +41/22-791 61 11, Direct +41/22-791 65 18
Fax: +41/22-791 64 01, Courriel: LWF_Assembly@lutheranworld.org